

Mme Paul Bastid,
M. Louis Ignacio-Pinto,
M. R. Venkataraman;

2. *Déclare* Mme Bastid, M. Ignacio-Pinto, et M. Venkataraman nommés pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} janvier 1968.

1598^e séance plénière,
16 novembre 1967.

*
* *

Par suite des nominations ci-dessus, le Tribunal administratif des Nations Unies se composera des membres suivants: Mme Paul BASTID (France), le très honorable lord CROOK (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord), M. Héctor GROS ESPIELL (Uruguay), M. Louis IGNACIO-PINTO (Dahomey), M. Francis T. P. PLIMPTON (Etats-Unis d'Amérique), M. Zenon ROSSIDES (Chypre) et M. R. VENKATARAMAN (Inde).

2282 (XXII). Rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies

L'Assemblée générale

Prend acte du rapport du Comité mixte de la Caisse commune des pensions du personnel des Nations Unies à l'Assemblée générale (vingt-deuxième session) et des annexes à ce rapport¹¹, ainsi que des observations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires qui figurent dans son rapport y relatif¹².

1619^e séance plénière,
5 décembre 1967.

2291 (XXII). Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies

L'Assemblée générale

Décide ce qui suit:

a) Le barème des quotes-parts pour le calcul des contributions des Etats Membres au budget de l'Organisation des Nations Unies pour les exercices 1968, 1969 et 1970 sera le suivant:

Etats Membres	Pourcentages
Afghanistan	0,04
Afrique du Sud	0,52
Albanie	0,04
Algérie	0,10
Arabie Saoudite	0,05
Argentine	0,93
Australie	1,52
Autriche	0,57
Barbade	0,04
Belgique	1,10
Birmanie	0,06
Bolivie	0,04
Botswana	0,04
Brésil	0,89
Bulgarie	0,18
Burundi	0,04
Cambodge	0,04
Cameroun	0,04
Canada	3,02
Ceylan	0,06

Etats Membres

Pourcentages

Chili	0,23
Chine	4,00
Chypre	0,04
Colombie	0,20
Congo (Brazzaville)	0,04
Congo (République démocratique du)	0,05
Costa Rica	0,04
Côte d'Ivoire	0,04
Cuba	0,19
Dahomey	0,04
Danemark	0,62
El Salvador	0,04
Equateur	0,04
Espagne	0,92
Etats-Unis d'Amérique	31,57
Ethiopie	0,04
Finlande	0,49
France	6,00
Gabon	0,04
Gambie	0,04
Ghana	0,08
Grèce	0,29
Guatemala	0,05
Guinée	0,04
Guyane	0,04
Haïti	0,04
Haute-Volta	0,04
Honduras	0,04
Hongrie	0,52
Iles Maldives	0,04
Inde	1,74
Indonésie	0,34
Irak	0,07
Iran	0,22
Irlande	0,17
Islande	0,04
Israël	0,20
Italie	3,24
Jamaïque	0,05
Japon	3,78
Jordanie	0,04
Kenya	0,04
Koweït	0,07
Laos	0,04
Lesotho	0,04
Liban	0,05
Libéria	0,04
Libye	0,04
Luxembourg	0,05
Madagascar	0,04
Malaisie	0,11
Malawi	0,04
Mali	0,04
Malte	0,04
Maroc	0,10
Mauritanie	0,04
Mexique	0,87
Mongolie	0,04
Népal	0,04
Nicaragua	0,04
Niger	0,04
Nigéria	0,14
Norvège	0,43
Nouvelle-Zélande	0,36
Ouganda	0,04
Pakistan	0,37
Panama	0,04
Paraguay	0,04

¹¹ Ibid., vingt-deuxième session, Supplément n° 8 (A/6708).

¹² Ibid., vingt-deuxième session, Annexes, point 83 de l'ordre du jour, document A/6674.